

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 30 avril 2010

Service instructeur Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie Service consulté N° CP-2010-6-6-4

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITÉS APRÉCIAL - C732

Résumé: Le présent rapport propose d'accorder une subvention de fonctionnement de 2 326,52 € à l'association pour la protection de la faune sauvage et la réintroduction des cigognes en Alsace et en Lorraine (APRECIAL) pour les frais relatifs à l'organisation de la 1ère rencontre européenne de la cigogne et après soumission à la commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie réunie le 24 février 2010.

L'APRECIAL a organisé, fin octobre 2009, les premières journées européennes de la cigogne. Ce colloque s'est déroulé dans les locaux mis gracieusement à disposition par le Département. Lors de sa réunion du 24 février 2009, la Commission l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie avait proposé de soutenir cette manifestation en accordant une subvention à hauteur de 20 % des dépenses y afférentes.

Les justificatifs relatifs à ces dépenses ont été transmis en janvier 2010. Après analyse, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie propose de retenir les dépenses strictement liées à ce colloque (en dehors des frais de bouche et de fonctionnement courant non éligibles). Les dépenses éligibles sont ainsi de $11\,632,58\,$ € ce qui représente une aide d'un montant de $2\,326,52\,$ €.

Cette proposition d'attribution de subvention a été préparée conformément aux crédits inscrits dans le cadre du BP 2010 et la somme de 2 326,52 € nécessaire sera prélevée sur le programme C732, chapitre 65, fonction 738, nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER